

# Les indépendants pourraient avoir plus facilement accès au chômage

S'il est actuellement complexe pour un freelance de débloquer des droits à l'allocation chômage, le gouvernement affirme être disposé à engager une réflexion au sujet des critères d'accès. Le ministre délégué chargé des Petites et moyennes entreprises a exclu de faire peser cet éventuel assouplissement sur les cotisations de l'ensemble des salariés.

---

L'accès aux allocations chômage des travailleur·se·s indépendant·e·s devrait être amélioré. Le ministre délégué chargé des Petites et moyennes entreprises (PME), Alain Griset, a fait part de son intention de formuler des propositions en ce sens. *« Je ferai dans les prochaines semaines des propositions à Bruno Le Maire, au Premier ministre et au président »*, a-t-il déclaré à l'occasion du Salon SME online.

D'après le ministre, qui a lui-même été artisan-taxi pendant trois décennies, *« il faut qu'on arrive à mettre en place une assurance-chômage pour les indépendants »*. *« Pour l'instant le critère générateur c'est le dépôt de bilan. Est-ce qu'on peut en avoir un autre? Je suis prêt à regarder, mais pour l'instant ça ne me paraît pas aussi simple que ça »*, a détaillé Alain Griset.

À lire aussi

---

Les indépendants craignent le pire avec la fin du fonds de solidarité

## Pas question de faire payer les salariés

Depuis le mois de septembre 2018, une allocation pour les travailleurs indépendants (ATI) permet à celles et ceux qui ont cessé leur activité suite à une liquidation ou à un redressement judiciaire, de percevoir une aide financière. Mais cette dernière est limitée à 800 euros par mois pendant six mois et requiert d'avoir exercé une activité en continu pendant deux ans, ainsi qu'avoir perçu un revenu annuel d'au moins 10 000 euros pour être éligible.

Afin d'aboutir à « *un résultat satisfaisant pour la majorité des entrepreneurs* », Alain Griset s'interroge sur les critères à mettre en place et se dit « *preneur de propositions* ». « *En dehors de la pandémie, dans une économie normale, à quel moment l'indépendant touche le chômage, qui choisit et sur quels critères ?*, s'interroge ainsi le ministre. *Est-ce que c'est parce qu'il y a un secteur, ou un territoire en difficulté ?* ». Il se demande aussi quel « *taux de cotisation les entrepreneurs sont prêts à payer* », excluant immédiatement que ce soient « *tous les salariés qui paient pour les indépendants* ».

Selon le baromètre du Secours populaire paru fin septembre 2020, les indépendant·e·s font partie, avec notamment les intérimaires, des personnes exposées à un risque accru de précarité et de paupérisation à cause des conséquences économiques de la pandémie de Covid-19.